

Paris, le 15 avril 2021

Vaccination de la communauté éducative  
L'AMIF « presque » entièrement écoutée !

Le 23 et le 25 mars dernier, l'AMIF interpellait fermement le gouvernement pour lui rappeler que la vaccination dans les établissements scolaires ne devait oublier personne.

En effet, dans ses annonces, le Président de la République avait promis d'engager rapidement la vaccination des enseignants mais sans prendre en compte l'ensemble des agents qui compose la communauté éducative, (administrateurs, animateurs, ATSEM, surveillants, agents de maintenance, d'office, personnels de crèche ...), pourtant tout autant exposé.

C'est donc avec une grande satisfaction que l'AMIF a reçu les annonces du Premier ministre de ce jour, qui vient d'ouvrir des créneaux de vaccination aux « professionnels prioritaires de plus de 55 ans considérés comme plus exposés au virus » et ce, dès ce week-end.

**« Nos demandes réitérées de n'oublier personne dans les établissements scolaires ont bien été entendues. Cependant, nous souhaiterions que soit également pris en compte les animateurs et les personnels de service, qui sont tout autant exposés que nos ATSEM. Mais dans le communiqué du Premier Ministre, rien n'indique clairement qu'ils pourront faire partie des personnels prioritaires »** regrette Stéphane Beaudet, président de l'AMIF.

Parmi les 400 000 professionnels de plus de 55 ans qui pourront bénéficier de ce dispositif préférentiel dès ce week-end des 17 et 18 avril, le gouvernement cite :

- les professeurs des écoles, collèges et lycées
- les ATSEM (agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles)
- les AESH (accompagnants des élèves en situation de handicap)
- les professionnels de la petite enfance – dont les assistants maternels
- les professionnels de la protection judiciaire de la jeunesse et les professionnels de la protection de l'enfance

Mais rien concernant les animateurs, ni les agents d'entretien qui travaillent dans les écoles et dans les crèches, ni les surveillants des collèges et lycées. **« L'AMIF réclame que ces catégories de personnel fassent partie du dispositif et que les créneaux ne soient pas seulement réservés au plus de 55 ans. Et ce pour une parfaite égalité de traitement pour toutes celles et ceux qui travaillent aux côtés de nos enfants »**, conclut Stéphane Beaudet.

Contact presse : Graziella Riou – [griou@amif.asso.fr](mailto:griou@amif.asso.fr) – 06 14 42 25 70